CALENDRIER

2027

COLLECTES DE DÉCHETS

CHASTRE

LES AVENTURES DU TRI DE

Trucs & Astuces



SONDAGE :
Quel(s) support(s) d'information utilisez-vous pour savoir quand sortir vos déchets ?

RDV page 7

inbw

Fostplus

6870-INBW Calendrier 2027-280x155-Chastre.indd 1 14/10/26 13:40

Consignes de collecte



Déchets organiques (conteneur vert) et déchets résiduels (conteneur noir)

Un lundi sur deux

Zone 1 (Cortil, Noirmont, St-Géry, Gentinnes)

Zone 2 (Chastre, Villeroux, Blanmont)

En cas de jour férié : le samedi précédent

Pour connaître votre zone :

Problème de tri/collecte?
in BW : infodechets@inbw.be
ou via notre formulaire

Problème technique lié au conteneur? Inovim : 0800/11 251

Problème de taxe, de déménagement, de demande de fermeture de conteneur ?
Commune : 010/65 44 71

Vous pouvez consulter votre compte personnel via le site inbw.monconteneur.be avec votre login et votre mot de passe pour connaître votre historique de levées et de pesées.

Les PMC

Toutes les 2 semaines - lundi

En cas de jour férié : le samedi précédent

Les papiers-cartons

Toutes les 4 semaines - lundi

En cas de jour férié : le samedi précédent

Les encombrants (3m³ max.)

Sur rdv, en téléphonant au 0800/49 057 ou via notre formulaire en ligne (merci de nous communiquer la liste la plus complète des objets qui seront mis à la collecte - voir consignes de tri sur www.inbw.be).
Ce service est payant, pour plus d'infos, consultez le site dechets.inbw.be.
Les encombrants devront se retrouver devant votre domicile, sur la voie publique.
En cas d'absence, de non-paiement ou non-conformité des déchets : l'enlèvement ne sera pas réalisé.

Collecte sapins de Noël

Pour la collecte des sapins il est impératif que la décoration et le système de fixation soient retiré. Les sapins doivent être sortis avant 8h00 le **11 janvier 2027**. Les enlèvements peuvent prendre plusieurs jours, mais les sapins qui n'aurons pas été sorti avant le 11/1 à 8h ne seront pas repris, merci de votre compréhension.

Horaires et adresses des recyparcs les plus proches*

Recyparc de Walhain
Ancien chemin de Namur - Tél. : 010/65 54 94

Recyparc de Villers-la-Ville
Rue de la Station 27 - Tél. : 071/81 71 45

Horaire : voir site web : www.dechets.inbw.be ou sur l'application Recycle!

*Tous les recyparcs gérés par l'intercommunale vous sont accessibles.

Les conditions d'accès sont disponibles sur www.inbw.be

Vous n'êtes pas certain(e) à 100% de savoir quels déchets sortir et quand ? Ce que vous pouvez mettre dans le sac PMC ou dans les déchets organiques ?

Téléchargez gratuitement l'app Recycle! sur votre smartphone.

Vous avez des questions ?

Votre commune :
Avenue du Castillon 71 - 1450 Chastre
Tél. : 010/65 44 90 - environnement@chastre.be
Ouverture : du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h.
Fermé samedi et dimanche.

Votre intercommunale de gestion de déchets :
in BW
Rue de la Religion, 10 – 1400 Nivelles
Tél. : 0800/49 057
infodechets@inbw.be

Récapitulatif des dates de collecte

Chastre	JAN	FÉV	MAR	AVR	MAI	JUIN	JUIL	AOÛT	SEPT	OCT	NOV	DÉC
Résiduels et organiques ZONE 1	11-25	8-22	8-22	5-19	3-**15**-31	14-28	12-26	9-23	6-20	4-18-**30**	15-29	13-27
Résiduels et organiques ZONE 2	4-18	1-15	1-15-**27**	12-26	10-24	7-21	5-19	2-16-30	13-27	11-25	8-22	6-20
PMC	4-18	1-15	8-22	5-19	3-**15**-31	14-28	12-26	9-23	6-20	4-18-**30**	15-29	13-27
Papiers - cartons	11	8	15	12	10	7	5	2-30	27	25	22	20

Consignes générales pour les collectes de vos déchets

Horaires

Sortez vos déchets la veille **après 18h00** ou **avant 6h00** le jour de la collecte. Attention, en cas de fortes chaleurs, les collectes commencent **dès 5h00** du matin.

Dépôts

Faites en sorte que vos conteneurs noirs (résiduels), vos conteneurs verts (organiques), vos sacs bleus (PMC) et vos papiers-cartons soient bien visibles et accessibles.
Vos déchets doivent se trouver en bord de voirie et ne pas gêner le passage. N'oubliez pas de rentrer vos conteneurs en fin de journée. En cas de chantier dans votre rue, placez vos déchets à un endroit accessible pour le camion de collecte.

Poids maximum

Afin de préserver la sécurité des collecteurs, le poids des caisses de papiers-cartons ne doit pas dépasser 15 kg.

Intempéries

En cas de mauvaises conditions météorologiques, certaines rues peuvent devenir impraticables et empêcher la réalisation de la collecte des déchets.
Si votre rue n'a pas été collectée :

- Rentrez vos conteneurs ou sacs de déchets dès que possible afin de ne pas encombrer la voie publique.
- Consultez nos canaux d'information officiels (Recycle, site internet, réseaux sociaux, etc.) afin de savoir si une collecte de rattrapage sera organisée.
- Si aucun rattrapage n'est annoncé, nous vous invitons à conserver vos déchets jusqu'à la prochaine collecte prévue dans votre quartier.

6870-INBW Calendrier 2027-280x155-Chastre.indd 3 14/10/26 13:40

Collecte des PMC
En porte-à-porte



Emballages en Plastique


Bouteilles


Flacons

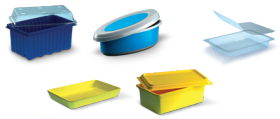
Barquettes et raviers


Films


Pots et tubes


Capsules de boissons


Sacs et sachets

Emballages Métalliques


Canettes et boîtes de conserve


Aérosols


Barquettes et raviers


Couvercles, bouchons et capsules


Capsules de boissons (café...)

Cartons à boissons

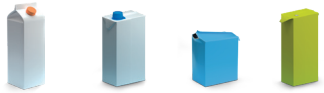

Conseils à suivre :

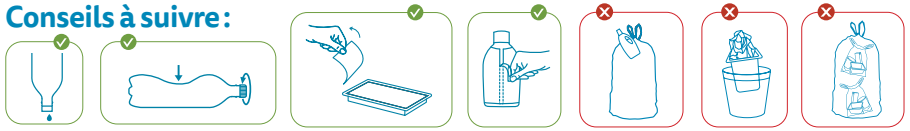

N'oubliez pas de sortir vos poubelles à temps.
Vérifiez en page 3 l'heure à laquelle vous pouvez les sortir la veille. Attention, les horaires des camions peuvent varier. Grâce à cela, nous éviterons que des dépôts tardifs ne deviennent des dépôts clandestins et cela vous évitera de devoir rentrer votre sac et de le conserver jusqu'à la collecte suivante.

Mon déchet va-t-il dans le sac PMC ?

- Est-ce un emballage ?
- Est-ce qu'il est en plastique, en métal ou est-ce un carton à boissons ?
- Est-ce qu'il est à usage unique ?

Si la réponse aux 3 questions est «oui» →



S'il y a au moins 1 «non» →


ou

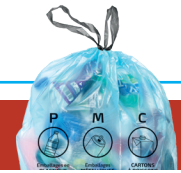

INTERDITS - À TRIER COMME SUIT :

- Les batteries et piles



- Les appareils électr(on)iques (vapes,smartphones, ...)



- Les bonbonnes de gaz non-rechargeables



- Les emballages avec bouchon de sécurité enfant « pousser-tourner »



- Les emballages avec au moins un des pictogrammes suivants



- Les emballages d'huile de moteur et de lubrifiants, carburants, pesticides, colles, peintures et vernis, tubes de silicone



- Les emballages durs avec une contenance supérieure à 8L
- Gros objets en plastique



- La frigolite en billes :
  - si grande taille au recyparc,
  - si petits morceaux dans les déchets résiduels (conteneur noir ou sac blanc)





- Objets divers non recyclables : jouets, feutres, bottes, sandales




ou

Collecte des Papiers-Cartons

En porte-à-porte ou via les recyparcs



Papiers



Papiers propres non souillés

Cartons



Cartons propres non souillés et aplatis

INTERDITS - À TRIER COMME SUIT :





Films en plastique — *Papiers et cartons souillés* — *Sacs de ciment Matériels scolaires*

Conseils à suivre :

- Vos papiers-cartons doivent être glissés dans une boîte en carton résistante, ils ne peuvent être présentés en vrac.
- Le seul contenant en plastique autorisé est le conteneur noir et jaune de chez in BW, aucun autre contenant en plastique ne peut être utilisé pour la collecte.
- Pour plus d'infos: www.inbw.be/papiers-cartons.

Collecte du verre

À déposer dans les bulles ou via les recyparcs



Bouteilles, bocaux et flacons en verre transparent



Verre incolore — *Verre coloré*

INTERDITS - À TRIER COMME SUIT :





Couvercle métallique ou en plastique — *Cristal* — *Verre résistant aux hautes températures* — *Miroir ou verre plat cassé* — *Porcelaine* — *Bouchon en liège* — *Ampoules et néons*

Conseils à suivre :

- Séparez le verre incolore du verre coloré.
- Bien vidé; ni couvercle ni bouchon.
- Attention, les déchets laissés autour des bulles à verre sont interdits et considérés comme dépôts clandestins passibles de poursuites administratives ou judiciaires.

Collecte des déchets organiques

en fonction de la commune où vous habitez



ou en points d'apport volontaire

Déchets biodégradables



Déchets de cuisine

Petits déchets de jardin — *Autres déchets*

INTERDITS À TRIER COMME SUIT :





Barquettes et sachets en plastique

Litière minérale — *Coton-tige* — *Déchets hygiène intime* — *Lange*

Pas de plastique dans l'organique !

6870-INBW Calendrier 2027-280x155-Chastre.indd 5 14/10/26 13:40



LE SERVICE À DOMICILE, C'EST LA CLASSE !

Vos PMC ? Toujours collectés à domicile !

À partir du 1er mars 2027, les PMC ne seront plus acceptés dans les recyparcs.

Cette évolution permet de libérer de l'espace afin d'accueillir de nouveaux Espaces Récup', mais également de nouvelles matières afin de valoriser et recycler davantage de déchets. Elle permet également de diminuer l'empreinte environnementale liée aux transports.

La bonne nouvelle, c'est que rien ne change pour votre tri quotidien : les **PMC** continuent d'être collectés directement devant chez vous.

Triez vos PMC dans le sac bleu et déposez-le le jour de collecte prévu dans votre commune.

Janvier

Enquête

Vos habitudes d'information sur les collectes de déchets



	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
SEM. 1	4	5	6 Épiphanie	7	8	9	10
SEM. 2	11	12	13	14	15	16	17
SEM. 3	18	19	20	21	22	23	24
SEM. 4	25	26	27	28	29	30	31
					1 Vacances d'hiver Nouvel an	2 Vacances d'hiver	3 Vacances d'hiver

Comment vous informez-vous sur vos collectes de déchets ?

Afin de mieux adapter nos outils d'information à vos habitudes, nous souhaitons connaître la manière dont vous vous tenez au courant de vos dates de collecte et des consignes de tri.

Ce questionnaire est anonyme et prend environ 2 minutes. Il est ouvert jusqu'au 17 février.

Merci pour votre participation.

6870-INBW Calendrier 2027-280x155-Chastre.indd 7 14/10/26 13:40

Utilisation des conteneurs et/ou des sacs réglementaires



Comment bien utiliser les conteneurs réglementaires :

Papiers-cartons, déchets organiques et déchets ménagers résiduels, voici un petit rappel afin d'éviter les mauvaises surprises.

Conteneurs à puce déchets organiques et résiduels :

Vous rencontrez un problème technique lié au conteneur ? **Inovim : serviceclients@inovim.eu ou 0800/11 251.**

Pour tout problème de taxe : merci de contacter votre commune au 010/65 44 71.

Pour un changement de volume, un déménagement, une demande de fermeture de conteneur : rendez-vous sur le site **moninbw.be** ou contactez **Inovim 0800/11 251.**

Comment vérifier votre production de déchets ?

Vous pouvez consulter votre production de déchets en scannant ce QR Code ou en vous rendant sur le site https://moninbw.be/login. À l'aide de votre login et de votre mot de passe (transmis lors de votre domiciliation). Pour les obtenir, il vous suffit d'envoyer un mail à **serviceclients@inovim.eu** avec vos coordonnées postales, ou de contacter Inovim au **0800/11 251.**

Je déménage, que dois-je faire avec mes conteneurs ?

Vos conteneurs sont liés à votre adresse et non pas à votre nom. Cela implique que lorsque vous déménagez, tout comme pour votre compteur d'eau ou d'électricité, vous devez les laisser sur place et remplir un document pour signaler votre changement d'adresse.

Ce document (disponible sur le site moninbw.be ou auprès de votre administration communale) devra être signé par vos soins.

Mon conteneur n'a pas été totalement vidé lors de la collecte. Qui contacter ? Les déchets restés dans mon conteneur ont-ils été pesés ?

Pour comptabiliser les kilos collectés, deux pesées sont effectuées. Une avant la vidange et une après. Le poids pris en considération est la différence entre ces 2 pesées. Les déchets restés dans le fond de votre conteneur ne seront donc pas comptabilisés.

Conteneurs papiers-cartons :

Il est possible de vous procurer (via le site web in BW uniquement) un conteneur réglementaire de 240 litres qui permet de collecter vos papiers et cartons au prix de 40€/pièce.

Leur utilisation n'est pas obligatoire (vous pouvez toujours les présenter dans une caisse en carton ou un sac en papier), mais représente une solution pour éviter les désagréments liés aux intempéries, comme des papiers mouillés ou des cartons dispersés par le vent.

Comment obtenir un conteneur ? En envoyant un mail à l'adresse infodechets@inbw.be en mentionnant vos nom, prénom, adresse et nom de recyparc choisi pour l'enlèvement du conteneur. **Pour plus d'infos rdv sur le site web in BW : dechets.inbw.be**

Sacs PMC :

Où acheter mes sacs PMC ? Scannez ce QR Code afin de prendre connaissance de la liste des points de vente des sacs réglementaires.
Plus d'infos pages 4 et 5.

Que faire si mes déchets n'ont pas été collectés ?

Les camions de collecte sont susceptibles de passer à partir de 6h (5h lors de fortes chaleurs). Si vos conteneurs ont bien été sortis à temps mais que le camion n'est pas passé, nous vous invitons soit à contacter notre call center via le formulaire **https://dechets.inbw.be/aide-et-contact**, soit nous écrire à l'adresse **infodechets@inbw.be** ou par téléphone au **0800/49 057** (le jour de la collecte ou au plus tard le lendemain).

Février

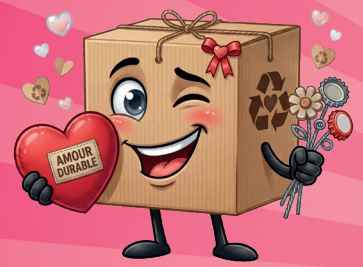

Un problème avec une collecte ? Un souci avec une bulle à verre ?
Contactez in BW : via le formulaire de contact www.dechets.inbw.be/contact ou via mail infodechets@inbw.be ou via l'application Recycle!

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
SEM. 5	1	2 Chandeleur	3	4	5	6	7
SEM. 6	8	9	10	11	12	13	14 Saint-Valentin
SEM. 7	15	16	17 Fin du sondage – voir info p7	18	19	20	21
SEM. 8	22 Congé de détente	23 Congé de détente	24 Congé de détente	25 Congé de détente	26 Congé de détente	27 Congé de détente	28 Congé de détente

La Saint-Valentin est passée et certains cadeaux n'ont peut-être pas fait battre votre cœur ?

Plutôt que de les laisser prendre la poussière, offrez-leur une seconde chance grâce à la Give Box!
Livres, objets déco, jeux ou petits accessoires en bon état pourront faire le bonheur d'une autre personne.
Après tout, l'amour du réemploi, lui, ne se démode jamais!

6870-INBW Calendrier 2027-280x155-Chastre.indd 9 14/10/26 13:41

Mars

Le printemps est de retour et avec lui l'envie de profiter des terrasses, balades et pique-niques ! Pensez à emporter votre contenant réutilisable chez les commerçants participant à l'action Contenants bienvenus.



	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
SEM.9	1 Congé de détente	2 Congé de détente	3 Congé de détente	4 Congé de détente	5 Congé de détente	6 Congé de détente	7 Congé de détente
SEM.10	8	9	10	11	12	13	14
SEM.11	15	16	17	18	19	20 Printemps	21
SEM.12	22 Journée mondiale de l'eau	23	24	25	26	27	28 Passage à l'heure d'été (+ 1h)
SEM.13	29 Lundi de Pâques	30	31				

Une petite habitude qui réduit les déchets et qui fait du bien à la planète. Après tout, le meilleur emballage est souvent celui que l'on possède déjà !
Où se situent les commerces participants :

Avril



Le printemps est la saison idéale pour ressortir son vélo ! Le vôtre prend la poussière dans un garage ou une cave ? Profitez de la collecte de vélos organisée le samedi 17 avril dans les recyparcs in BW pour lui offrir une seconde vie. Même inutilisé chez vous, il pourra peut-être reprendre la route grâce au réemploi.

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
SEM. 13				1	2	3	4
SEM. 14	5 1 1	6	7	8	9	10	11
SEM. 15	12 2 2	13	14	15	16	17 Collecte de vélos	18
SEM. 16	19 1 1	20	21	22	23	24	25
SEM. 17	26 Vacances de printemps 2 2	27 Vacances de printemps	28 Vacances de printemps	29 Vacances de printemps	30 Vacances de printemps		

Be WaPP

LE GRAND NETTOYAGE

Du jeudi 1er au dimanche 4 avril 2027
Découvrez ce projet et bien d'autres encore sur **www.bewapp.be**

6870-INBW Calendrier 2027-280x155-Chastre.indd 11 14/10/26 13:41

Bienvenue dans les recyparcs in BW

Les recyparcs sont réservés aux déchets issus de l'activité normale des ménages. Si vous avez un volume important de déchets (par exemple lors de travaux ou d'un déménagement), il est conseillé de louer un conteneur auprès d'une société spécialisée, à vos frais. Cela garantit un service équitable pour tous les citoyens.



CONDITIONS D'ACCÈS

Avant tout passage dans l'un de nos recyparcs, nous vous conseillons de prendre connaissance des modalités d'accès via ce QR Code.

SÉCURITÉ

Circulation

- Limitez votre vitesse à 5km/h.
- Soyez prudent en cas de verglas.
- Stationnez votre véhicule de façon à ne pas gêner la circulation et n'oubliez pas de mettre votre frein à main.
- Soyez vigilant aux autres usagers lors de vos déplacements.
- Bâchez votre remorque.

Conteneurs

- Soyez prudent lorsque vous déversez vos déchets dans les conteneurs afin d'éviter tout risque de chute.
- En été, prenez garde aux guêpes.

Déchets

- L'asbeste-ciment doit être présenté dans les sacs réglementaires vendus dans votre administration communale. Ceux-ci doivent être correctement fermés.
- En cas de déchets potentiellement dangereux, veuillez vous adresser au préposé du recyparc.
- Les produits explosifs (ex. : acide picrique) ne seront pas repris. Adressez-vous à la police ou aux pompiers.

DIVERS

- Veillez à ne pas laisser les enfants sans surveillance lors de votre visite.
- Pour éviter tout risque d'incendie, il est strictement interdit de fumer.
- En cas d'incendie, évacuez le recyparc et respectez les consignes des agents. Les accès doivent rester dégagés pour les secours.
- Les animaux domestiques sont interdits au recyparc.
- Il est strictement interdit de récupérer des déchets.

Un encombrant c'est quoi ?

Votre déchet non recyclable rentre dans un sac de 60 L et ne dépasse pas 15 kg ?

OUI

Jetez-le à la maison dans votre sac blanc / conteneur noir

NON

Placez-le* au recyparc dans le conteneur des encombrants

*en suivant les indications du préposé

En bref, un encombrant est un déchet ménager non recyclable qui est soit trop lourd, soit trop grand pour rentrer dans un sac de 60 L et pour lequel il n'existe pas de collecte spécifique.

Besoin de plus d'infos ?
Interrogez le préposé du recyparc ou rendez-vous sur **www.inbw.be**

À savoir.

Afin d'éviter un temps de déchargement trop long, les déchets doivent être pré-triés suivant les différentes catégories autorisées avant votre arrivée au recyparc.

Mai



Piles et batteries : un petit geste qui évite de grands dangers !

Ne jetez jamais vos piles, batteries endommagées dans les conteneurs ou sacs de déchets (PMC, résiduels, papiers-cartons ou organiques), lors de la collecte ou du tri, elles peuvent provoquer des incendies et mettre en danger les travailleurs ainsi que les installations. Déposez-les toujours au recyparc ou dans un point de collecte Recupel ou Bebat.

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
SEM. 17						1 Vacances de printemps Fête du travail	2 Vacances de printemps
SEM. 18	3 Vacances de printemps 1 1	4 Vacances de printemps	5 Vacances de printemps	6 Vacances de printemps Jeudi de l'Ascension	7 Vacances de printemps	8 Vacances de printemps	9 Vacances de printemps
SEM. 19	10 2 2	11	12	13	14	15 1 1	16 Pentecôte
SEM. 20	17 Lundi de Pentecôte	18	19	20	21	22	23
SEM. 21	24 2 2	25	26	27	28	29	30
SEM. 22	31 1 1						

bebat

Recupel
Repartons de plus belle

6870-INBW Calendrier 2027-280x155-Chastre.indd 13 14/10/26 13:41

Trier vos déchets organiques, un geste simple et utile !

En triant vos déchets organiques, vous réduisez vos déchets résiduels et vous contribuez à produire de l'énergie, de la chaleur et du compost grâce à la biométhanisation.

Deux solutions simples selon votre situation :

1. Collecte en porte-à-porte

Utilisez un sac réglementaire ou un conteneur réglementaire (en fonction de votre commune) prévu à cet effet.

Quelques conseils :

- Retirez les emballages
- Utilisez du papier journal et n'hésitez pas à y jeter vos serviettes en papier/mouchoirs (ils absorbent les jus)

Points importants :

- Pas de langes
- Pas de litière non biodégradable



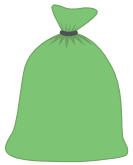

Liste des points de vente de sacs réglementaires

2. Points d'apport volontaire (PAV)

Dans certains quartiers, la commune et in BW mettent à disposition des points d'apport volontaire (enterrés et hors-sol) pour le dépôt de vos déchets résiduels et/ou de vos déchets organiques. Ce système de collecte permet d'évacuer vos déchets à tout moment et sans utiliser de sac réglementaire.

Déposez-y vos organiques grâce à un badge prépayé (dans certaines communes).

Attention, toutes les communes n'en disposent pas.

Retrouvez la liste des communes concernées et toutes les infos en scannant ce QR Code.



Juin

Un appareil électrique ce n'est pas un PMC!

Même de petite taille, il peut provoquer des accidents et des incendies dans les centres de tri. Rapportez vos appareils usagés dans un point de collecte Recupel ou dans votre recyparc: ils y seront recyclés en toute sécurité.



	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
SEM.22		1	2	3	4	5	6
SEM.23	7	8	9	10	11	12	13 Fête des pères
SEM.24	14	15	16	17	18	19	20
SEM.25	21 Été	22	23	24	25	26	27
SEM.26	28	29	30				

Recupel
Repartons de plus belle

6870-INBW Calendrier 2027-280x155-Chastre.indd 15 14/10/26 13:41

Juillet



Un problème avec une collecte ? Un souci avec une bulle à verre ?

Contactez in BW : via le formulaire de contact www.dechets.inbw.be/contact ou via mail infodechets@inbw.be ou via l'application Recycle!

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
SEM.26				1	2	3 Début des vacances d'été	4
SEM.27	5 2 2	6	7	8	9	10	11
SEM. 28	12 1 1	13	14	15	16	17	18
SEM. 29	19 2 2	20	21 Fête nationale	22	23	24	25
SEM.30	26 1 1	27	28	29	30	31	

Faites place au vrac

Les emballages restent une source importante de déchets. Pour en éviter un maximum, pensez à acheter en vrac. De plus en plus de magasins le proposent: légumes et fruits non emballés, mais aussi céréales, fruits secs... Il vous suffit d'emmener vos contenants réutilisables et le tour est joué !

Plus d'infos

Août



Un problème avec une collecte? Un souci avec une bulle à verre?

Contactez in BW : via le formulaire de contact www.dechets.inbw.be/contact ou via mail infodechets@inbw.be ou via l'application Recycle!

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
SEM. 31	2	3	4	5	6	7	9
SEM. 32	9	10	11	12	13	14	15 Assomption
SEM. 33	16	17	18	19	20	21	22
SEM. 34	23	24	25	26	27	28	29
SEM. 35	30 Rentrée scolaire	31					
SEM. 30							1

La seconde main, c'est bien!

Envie de vous débarrasser de vêtements, électroménagers ou jouets toujours en bon état? Au lieu de les jeter, pensez à les revendre ou les donner. Cela pourrait faire le bonheur de quelqu'un! Cela vaut également lorsque l'envie d'acheter vous vient! De nombreuses plateformes proposent aujourd'hui la vente de seconde main.

Plus d'infos

6870-INBW Calendrier 2027-280x155-Chastre.indd 17 14/10/26 13:41

Donnez une seconde vie à vos objets grâce aux Espaces Récup' !



Saviez-vous qu'il existe, au sein de plusieurs recyparcs du Brabant wallon, un espace spécialement dédié à la récupération d'objets encore en bon état ?

Ces Espaces Récup', aménagés en partenariat avec la Ressourcerie Restor, permettent à chaque citoyen de déposer facilement meubles, objets et jouets réutilisables… tout en réduisant nos déchets et en soutenant une économie plus circulaire.

Qu'est-ce qu'un Espace Récup' ?

Il s'agit d'un espace dans les recyparcs, où vous y déposez tout objet en bon état. Ceux-ci seront ensuite repris par la Ressourcerie Restor, valorisés et revendus dans leurs magasins.

Cet espace est réservé uniquement au dépôt (aucun achat, échange ou reprise n'est autorisé).

C'est un geste simple, écologique et solidaire : plutôt que de jeter, vous offrez une seconde vie à vos objets… et vous faites des heureux !

Où trouver ces Espaces Récup' ?

Vous pouvez les retrouver dans nos recyparcs de Perwez, Chaumont-Gistoux, Braine-le-Château, Ittre, Nivelles et Rebecq. De nouveaux Espaces Récup' seront installés prochainement.

Quels objets pouvez-vous y déposer ?

Les Espaces Récup' acceptent notamment :

- Mobilier en bon état
- Articles ménagers : bibelots, vaisselle (par sets), décoration
- Articles bébés : poussettes, chaises hautes, petits équipements
- Loisirs : jouets, jeux, livres, BD, matériel de sport
- Vélos, trottinettes, rollers
- Outils et petit matériel de bricolage
- Divers : tapis, valises, parasols, brouettes, sacs à dos…

Rappel : seuls les objets propres, complets, non cassés, non tachés et non déchirés peuvent être acceptés.

Objets refusés

Parmi les objets refusés figurent notamment : meubles démontés ou abîmés, vaisselle banale en moins de 4 exemplaires, vêtements, objets électriques, CD/DVD, bouteilles en verre, cosmétiques, matériaux de construction, sièges auto non conformes, appareils au gaz, etc.

Un dépôt facile et… non décompté de votre quota !

Bon à savoir : si vous venez uniquement pour déposer un objet dans l'Espace Récup', aucun point ne sera retiré de votre quota annuel d'accès au recyparc.

Lorsque vous arrivez au recyparc, il suffit d'appeler un préposé à la borne pour qu'il ouvre la barrière et vous permette d'accéder à l'Espace Récup'.

Un petit geste, un grand impact

En déposant vos objets dans un Espace Récup', vous participez à réduire les déchets, à soutenir la réutilisation locale et à favoriser une économie plus durable. Un objet que vous n'utilisez plus peut encore avoir une belle vie ailleurs !

Plus d'infos :

dechets.inbw.be
www.restor.be

6870-INBW Calendrier 2027-280x155-Chastre.indd 18 14/10/26 13:41

Septembre

Votre matelas est en fin de vie ?

Ne le jetez pas dans les encombrants ! Déposez-le dans votre recyparc, il sera recyclé grâce au système Valumat. Assurez-vous qu'il soit sec et en un seul morceau. Les matériaux qui le composent (mousse PU, latex, métal) seront recyclés pour leur donner une seconde vie.
Plus d'infos sur valumat.be.



	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
SEM.35			1	2	3	4	5
SEM.36	6	7	8	9	10	11	12
SEM.37	13	14	15	16	17	18	19
SEM.38	20	21	22 Automne	23	24	25	26
SEM.39	27 Fête de la Fédération Wallonie-Bruxelles	28	29	30			

valumat

6870-INBW Calendrier 2027-280x155-Chastre.indd 19 14/10/26 13:41

Octobre



Ne jetez pas vos jouets en bon état ! Déposez-les lors de notre collecte organisée le samedi **09 octobre** dans les recyparcs. Ils seront réemployés et pourront faire le bonheur d'autres enfants. Un geste simple pour le réemploi et la réduction des déchets.

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
SEM. 39					1	2	3
SEM. 40	4	5	6	7	8	9 Collecte de jouets	10
SEM. 41	11	12	13	14	15	16	17
SEM. 42	18	19	20	21	22	23	24
SEM. 43	25 Congé d'automne	26 Congé d'automne	27 Congé d'automne	28 Congé d'automne	29 Congé d'automne	30 Congé d'automne	31 Congé d'automne Passage à l'heure d'hiver (- 1h)

Novembre

Un problème avec une collecte? Un souci avec une bulle à verre?
Contactez in BW : via le formulaire de contact
www.dechets.inbw.be/contact ou via mail infodechets@inbw.be
ou via l'application Recycle!



	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
SEM.44	1 Congé d'automne Toussaint	2 Congé d'automne	3 Congé d'automne	4 Congé d'automne	5 Congé d'automne	6 Congé d'automne	7 Congé d'automne
SEM.45	8 2 2	9	10	11 Armistice	12	13	14
SEM.46	15 1 1	16	17	18	19	20	21
SEM.47	22 2 2	23	24	25	26	27	28
SEM.48	29 1 1	30					

Halte au papier

Comment éviter les déchets de papiers-cartons?
En achetant vos céréales, pâtes et autres produits en vrac par exemple ou en apposant l'autocollant « Stop Pub » sur votre boite aux lettres. Pour obtenir cet autocollant « Stop Pub »:
ediwall@spw.wallonie.be ou **infodechets@inbw.be**
Pour plus d'infos sur les collectes des papiers-cartons:
www.inbw.be ou **www.fostplus.be**.



6870-INBW Calendrier 2027-280x155-Chastre.indd 21 14/10/26 13:41

Des fêtes gourmandes, avec moins d'emballages !

Les préparatifs des repas de fin d'année riment souvent avec de nombreux achats.

Pensez à emporter vos contenants réutilisables chez les commerçants participant à l'action «Contenants bienvenus».
Une habitude facile à adopter pour réduire les déchets sans rien changer au plaisir de partager un bon repas en famille.

Pour plus d'infos :



Décembre

Collectes perturbées en hiver

La neige et le verglas peuvent rendre les tournées de collecte impossibles ou dangereuses. Si votre collecte ne peut être assurée et qu'aucun rattrapage n'est organisé, rentrez vos déchets et représentez-les à la prochaine collecte : ils seront collectés dès que les conditions météorologiques permettront une reprise des tournées en toute sécurité.

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
SEM.48			1	2	3	4	5
SEM.49	6 Saint-Nicolas	7	8	9	10	11	12
SEM.50	13	14	15	16	17	18	19
SEM.51	20	21	22 Hiver	23	24	25 Noël	26
SEM.52	27 Vacances d'hiver	28 Vacances d'hiver	29 Vacances d'hiver	30 Vacances d'hiver	31 Vacances d'hiver Saint-Sylvestre		



6870-INBW Calendrier 2027-280x155-Chastre.indd 23 14/10/26 13:41

Le coût-vérité, la taxe déchets, avez-vous tout compris ?

Comme toute chose, la gestion de vos déchets a un coût, mais comment sont calculés ces frais ?

Les coûts liés à la gestion des déchets ménagers comportent 4 postes principaux de dépenses :

- **Le financement** des infrastructures, les frais de personnel ainsi que les frais de transport et de traitement des déchets collectés par ce biais.
- **L'organisation des collectes** en porte-à-porte incluant bien sûr le coût des collectes, le charroi et les frais de personnel mais aussi la taxe kilométrique et les frais liés aux infrastructures d'exploitation.
- En dehors des déchets collectés dans les recyparcs, les principaux modes de traitement des déchets sont **la biométhanisation des déchets organiques et la valorisation énergétique des déchets résiduels.** Là encore, ces traitements impliquent des coûts liés au fonctionnement des installations.
- Enfin, **les actions de prévention** des déchets ainsi que les frais de fonctionnement des Intercommunales constituent le dernier poste principal de dépenses.

En moyenne, à l'échelle régionale, **ces 4 postes** se répartissent, avec des variabilités, par sous-régions liées aux spécificités des territoires (urbain, rural, forte fréquentation touristique...).

Bien sûr, à côté de ces dépenses, il existe aussi **des recettes** comme celles issues de la revente de certaines matières, de subsides ou encore de ventes de sacs de collecte et d'électricité (produite par les unités de valorisation énergétique ou les unités de biométhanisation).

Mais au final, les dépenses restent nettement supérieures aux recettes et la gestion des déchets ménagers représente donc un coût.

En Wallonie, il est obligatoire de le répercuter sur les bénéficiaires, à savoir les citoyens, au travers de la taxe déchets.

C'est le mécanisme du « coût-vérité ».



E.R.: L. Spaan - Fost Plus asbl - Kouterveldstraat 2, 1831 Diegem - (à partir du 01.01.2027).